

# **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 03/10/2025**

Convocation du 29/09/2025

Le vendredi 03 octobre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, Thimond Martine, Mrs Tessier Jean-Pierre, Guillaut Jérôme, Lemaire Dominique et Segouin Christophe.

Absente excusée : Madame Lemaire Brigitte, pouvoir donné à M. Lemaire Dominique

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : M. Guillaut Jérôme est nommé secrétaire de séance.

## **1. Acceptation du fonds de concours 2025 : passage éclairage public en LED :**

La CDC du Perche Émeraude a décidé de nous octroyer un fonds de concours de 4 646 € pour nos travaux de réfection de l'éclairage public avec le passage en LED. Le conseil municipal accepte ce fonds de concours.

Adopté à l'unanimité

## **2. Bons de Noël 2025**

Les membres du CCAS et le conseil municipal décident à l'unanimité d'augmenter la valeur du bon de Noël pour les personnes de 70 ans et plus, en le passant à 24 € par personne.

Adopté à l'unanimité

## **3. Banquet du 11 novembre**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser un repas lors du 11 Novembre 2025 et de prendre à la charge de la commune (sur le budget du CCAS) les participations suivantes :

- personne de 70 ans et plus domiciliée sur la Commune (en résidence principale)
- conjoints de la personne
- membre du Conseil Municipal/conjoint
- employés communaux

Un devis a été demandé à la Marinad' à Gréez-sur-Roc et présenté au Conseil.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce devis pour un montant de 32.00 € par personne.

Pour le vin d'honneur, c'est le conseil municipal qui s'en occupe

Adopté à l'unanimité

## **4. Prix du repas cantine scolaire**

En accord avec les 5 communes du SIVOS des Écoliers afin d'uniformiser le prix du repas de la cantine scolaire, les membres du Conseil Municipal, décident à la majorité, de procéder à l'augmentation du prix du repas de la cantine scolaire à compter du 1er Septembre 2025. Le repas augmentera de 0.25€ soit le repas/enfant à 3.25€ (actuellement à 3.00€).

Adopté à la majorité (7 pour, 1 contre)

## **5. Remboursement carte de transport scolaire 2025-2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde aux familles une participation à hauteur de 65 € par enfant pour l'année scolaire 2025-2026, au transport scolaire pour les enfants scolarisés au sein du SIVOS des Écoliers et habitants sur la Commune de Gréez-sur-Roc. Les justificatifs devront être transmis avec la demande de remboursement (RIB, justificatif de paiement, photocopie carte de car).

Adopté à l'unanimité

## **6. Mutuelle des agents : convention de participation « santé » avec le CDG 72**

Le CDG de la Sarthe a transmis un courrier proposant aux communes d'adhérer à leur contrat collectif au 1<sup>er</sup> Juillet 2027. Après avoir demandé l'avis à nos 4 agents, il en ressort que chaque agent préfère rester avec son organisme de mutuelle actuel. La seule obligation des collectivités au 1er janvier 2026 est de participer à hauteur de 15 euros minimum par mois et par agent aux contrats santé individuels labellisés de leurs agents. Elles n'ont pas l'obligation de proposer une mutuelle à leurs agents. Les agents qui disposent d'un contrat individuel labellisé demanderont une attestation de labellisation à leur mutuelle et solliciteront auprès de nous la participation.

Le CST du Centre de Gestion a donné un avis favorable à notre projet de délibération concernant la participation de la commune à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Le Conseil Municipal, décide donc, à l'unanimité :

-de ne pas adhérer au contrat collectif du CDG 72

-de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Concours poésies 2025 :**

Pour cette année, Madame Morand a eu l'idée de mettre en place un concours de poésie à destination des habitants de la commune. Le règlement du concours et la fiche de candidature ont été présentés au conseil municipal. Les lots seront les suivants :

•1<sup>er</sup> prix adulte : « Une ombre dans la nuit »

deux repas complet le weekend à la Marinad' soit 62.40 €

•2<sup>ème</sup> prix adulte : « Amour en dormance »

deux repas complet la semaine à la Marinad' soit 44.40 €

•1<sup>er</sup> prix adolescent : « Mon chien »

un pass famille (10 entrées) au centre aquatique de La Ferté-Bernard soit 45 €

•1<sup>er</sup> prix enfant : « Les mésanges de la forêt enchantée »

un pass famille (10 entrées) au centre aquatique de La Ferté-Bernard soit 45 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le prix des lots qui seront remis aux gagnants.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Report du feu d'artifice :**

Le feu d'artifice qui devait être lancé le samedi 12 juillet dernier n'ayant pas été tiré par mesure de sécurité (financé par le comité des fêtes et la commune de Gréez-sur-Roc), sera reporté le soir du marché de Noël le 29/11/2025.

Toutes les démarches seront faites par l'artificier auprès de la Préfecture de la Sarthe.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. Bulletin municipal :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis présenté pour l'impression des bulletins municipaux, accepte à l'unanimité de valider le devis de l'imprimerie Gravé à hauteur de 1 280.00 € HT pour 300 brochures de 28pages.

**Adopté à l'unanimité**

## **10. CCAS : huit clos**

Les membres du CCAS se sont réunit à huit clos afin d'évoquer une demande d'aide alimentaire.

1<sup>er</sup> colis : **Adopté à l'unanimité**

2<sup>ème</sup> colis : **Refusé à l'unanimité**

## **11. Questions diverses :**

Point sur les différentes commissions :

**\*SIVOS des Écoliers**

Jérôme Guillaut a fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS (25/08/2025). Une salariée a repris son poste avec un temps de travail aménagé. Concernant la rentrée scolaire, tout s'est très bien passé. On note une baisse des effectifs mais cela est un constat à l'échelle nationale.

**\*Conférence des Maires**

-Martine Thimond a remplacé Madame Morand lors de la conférence. Un bilan a été fait sur le centre aquatique et celui-ci est conforme à l'objectif fixé avant l'ouverture (entrées, abonnements, coûts d'exploitation....).

-Le PEDT a été signé lors de cette conférence.

-La CDC recherche une salle des fêtes afin d'accueillir une fois par semaine une permanence organisée par l'APA (Aide Physique Adaptée). Cette association met en place des séances spécifiques pour les personnes handicapées (en relation avec l'ARCHE).

**\*Office de tourisme**

Martine Thimond a participé à une réunion de l'office de tourisme. La saison a été très satisfaisante. L'assemblée générale sera organisée à Gréez-sur-Roc le 20 Novembre.

**\*Agriculture/ruralité :** Aurore Leroy a participé à deux réunions sur le sujet de la transmission des exploitations. Une pièce de théâtre sur le monde agricole est organisée le 16 Octobre à 20H à La Chapelle-du-Bois (Droit dans mes bottes).

**\*Information tournée des poteaux incendie :**

Nous avons reçu le rapport du SDIS sur les poteaux incendies. Pour rappel, un devis a été signé en février 2025 pour la borne incendie située à La Maigretière. Le changement a été fait en avril mais depuis elle n'est toujours pas en fonction.

**\*Information répartition de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :**

La Préfecture de la Sarthe nous informe d'un versement de 6 000 € correspondant aux aménités rurales.

**\*Cloison atelier municipal :**

Les nouveaux membres du CDF nous ont informé oralement de leur envie de mettre en place la cloison dans l'atelier municipal pour séparer la partie commune et la partie CDF. Pour rappel, le CDF doit financer les matériaux et la cloison sera réalisée par notre service technique. Il serait opportun de prendre un RDV sur place pour identifier les besoins (cloison, électricité, luminaire...) avec le président du CDF, notre service technique et représentants communaux. Notre service technique va estimer le prix prévisionnel de ces travaux.

**\*Jugement antenne de téléphonie mobile :**

Le procès pour l'antenne s'est déroulé le 04/09 avec une notification de jugement le 26/09. Il en ressort que la commune a gagné ce procès mais que les requérants ne sont pas condamnés à rembourser les frais de justice de la Commune. Les 4 requérants disposent d'un délai de 2 mois pour faire appel.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 7 Novembre 2025